Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne de l'abbé Alphonse Angot

Villiers-Charlemagne - Tome III

Villiers-Charlemagne, c^on^ de *Grez-en-Bouère* (14 kil. O.), arrond. de *Château-Gontier* (12 kil. N.-E.) ; à 19 kil. de Laval.

Anciens noms

Ecclesia que vulgo Vilerx Caroli Magni appellatur, 1114 (Bibl. nat., lat. 5.441). — *Presbyter de Villeriis,* XIIe s. (Ibid., 5.441/1, p. 467). — *Altare B. M. de Villariis,* XIIe s. (Ibid.). — *La ville de Villiers Charlemagne,* 1292 (Arch. d'Indre-et-L., H. 378). — *Villierz Challemaine,* 1312 (Bibl. nat., fr. 8.736). — *Prioratus de Villa Caroli,* 1316-1325 (Arch. d'Indre-et-L., H. 365, f. 3). — *Villiers Challemaine,* 1455 (Chart. des Chesnais). — *Ecclesia de Villariis Caroli Magni,* 1455 (Bibl. nat., lat. 5.441/3, p. 502). — *Ecclesia de Villaribus Caroli Magni,* XVe s. (Pouillé).

Géographie physique

Géologie. — « Une ligne dirigée du N.-O. au S.-E., à la limite S. du géosynclinal de Laval, passe par le bourg et divise la commune en deux régions. Celle qui est au S. est en schistes précambriens, sillonnée par de nombreux filons de porphyrite et de microgranulite. — Quelques lambeaux de graviers pliocènes au N.-O. et au S.-E. du bourg. Sur la rive gauche de la Mayenne, d'importants dépôts d'alluvions anciennes. — La région septentrionale est limitée au S. par une bande de grès ordovicien (== grès de Saint-Germain-sur-Ille) qui, de la Fosse passe dans le bourg, pour se rendre à la cote 103 : ces grès sont parfois sériciteux. Contre cette bande vient directement s'appuyer le Carbonifère, dont la transgression est très évidente dans cette région ; c'est ainsi qu'on le voit à l'ouest du bourg recouvrir les dépôts ordoviciens et atteindre même la région précambrienne. Ce Carbonifère est représenté par des schistes souvent silicifiés vers la base, des grès et des poudingues, en un mot par les roches habituelles du Culm. Au milieu de ces couches, dont les affleurements au N. sont limités suivant une ligne N.-O. S.-E. passant par la Lézière, apparaît une crête de grès à *Orthis Monnieri* allant du bois de Cormeray vers le Buisson. Enfin, au N., schistes et quartzites du Silurien supérieur et de la base du Dévonien, avec nombreux pointements de diabase interstratifiés ; ces dernières assises sont séparées du Culm par une nouvelle bande de grès dévonien entre Mondot et la Patneillère. » D.-P. Œ.

Territoire arrondi autour d'un bourg assez central, appuyé à l'O., sur un parcours de 6 kil., à la Mayenne qui coule au niveau de 33 m., se relevant dans les régions N. et E. à 103, 110, 112 m. Quelques légères vallées transversales, celle du ruisseau du bourg surtout, sillonnent le sol superficiel. — Le grand chemin de Villiers au moulin de la Rongère est signalé en 1499. Des secours sont donnés en 1773 et 1775 pour raccorder Maisoncelles et Villiers à la route d'Angers à Laval qu'indiquent Jaillot et Cassini et qui est devenue route nationale de Caen à Angers, rejointe à Villiers par la route nationale aussi d'Alençon à Nantes. Le bourg, « passable, sur un coteau, près de la Mayenne, » écrit Davelu, où l'on mentionne le « Grand domicile, » donné à la fabrique avant 1620, et le « pavé du bourg au cimetière, » 1622, est relié à Ruillé-Froidfont (4 kil. S.-E.) ; Fromentières (8 kil. S.) ; Houssay (5 kil. O., pont sur la Mayenne) ; Entrammes (10 kil. N.) ; Maisoncelles (5 kil. N.) ; le Bignon (6 kil. N.-E.).

Superficie, cadastrée en 1829 par Declaye, 2.738 hect. — « Fond médiocre, écrit Miroménil (1696) : 3.158 arpens, sçavoir : terres labourables, 1.485 ; pasture, 758 ; prés, 500 : bois, 179 ; landes et terres ingrattes, 158 ; vignes, 78 ;

26 métairies. » La vigne était une culture notable au XVIIe s., au fief de Mondot, à la Messonnerie et à la Sénéchaussée, particulièrement. Le juge de police de Laval rend des ordonnances, vers 1700, pour défendre de mettre les bestiaux dans les vignes, permet aux habitants de nommer des gardes de leurs vignes, et proclame le ban des vendanges. A la fin du XVIIIe s., cette culture est presque abandonnée ; elle l'est tout à fait depuis 1820. — « La paroisse a environ les trois quarts du terrain à brières, froid, aquatif et de peu de production, écrit-on pour la surprise des modernes au cahier de 1789 ; mauvais foin, ce qui fait que les bestiaux ne sont pas bons et qu'il en périt beaucoup ; il n'y a aucun commerce. »

Population, administrations

Population. — 270 feux en 1688 ; — 264 feux en 1696 ; — 259 feux en 1700 : — 266 feux en 1715 ; — 1.118 hab. en 1723 ; — 275 feux en 1732 ; — de 1.000 à 1.100 communiants en 1780 ; — 254 feux en 1789 ; — 1.355 hab. en 1795 ; — 1.193 hab. en 1803 : — 1.175 hab. en 1821 ; — 1.185 hab. en 1831 ; — 1.329 hab. en 1841 ; — 1.507 hab. en 1851 ; — 1.527 hab. en 1861 ; — 1.460 hab. en 1871 ; — 1.345 hab. en 1881 ; — 1.312 hab. en 1891 ; — 1.211 hab. en 1902, dont 538 agglomérés dans le bourg et le reste disséminé en 113 villages, fermes, closeries ou écarts. On comptait 161 fermes en 1843. En dépendent : les Haies, 19 hab. ; les Antoudières, 17 hab. ; les châteaux de Mondot et de la Valette.

Postes de gabelle à la Valette. C'est un pays de faux-sauniers, écrit Davelu.

Bureau de poste de distribution, 1869, auquel a été ajouté un service télégraphique, 1888 ; — *perception* de Saint-Charles-la-Forêt ; — gendarmerie à pied avant 1856 ; — étude de notaire ; — sapeurs-pompiers.

Assemblée

Assemblée, le 3e dimanche de juillet.

Industrie

Plusieurs minoteries sur la Mayenne ; — carrière de grès occupant cinquante ouvriers.

Foires et marchés

Le droit de *foires* et *marchés,* probablement attaché à la terre de Villiers lors de son érection en châtellenie, est mentionné en 1647. Deux foires se tenaient en 1680, dont une le 23 juillet. Actuellement *foire* le 1er mardi de Carême, établie en 1896.

Institutions religieuses (paroisse, église, presbytère, etc.)

Paroisse, anciennement de l'archidiaconé de Sablé et du doyenné de Sablé en deçà de l'Ouette ; — de l'élection de Château-Gontier, du ressort judiciaire de Laval et de Château-Gontier et du grenier à sel de cette ville ; — du district de Château-Gontier et du canton de Fromentières en 1790 ; — de la Mission de Sablé en 1797 ; érigée en succursale par décret du 5 nivôse an XIII, de l'archiprêtré de Château-Gontier et du doyenné de Grez-en-Bouère. — Vicariat fondé par ordonnance du 27 juillet 1818.

L'*église* paroissiale et prieurale, dédiée à saint Martin, comprenait à l'origine la nef, le chœur, et une tour au côté N. de la nef. Le chœur fut reconstruit au XVe s., comme l'indiquait la fenêtre du pignon, et vers le même temps, la chapelle de Saint-André, dans l'angle entre la tour et le chœur, sur lequel elle avait une ouverture grillée. C'était la chapelle des seigneurs du Cormeray ; elle avait 12 pieds sur 11, était peinte d'une figure de saint

André et d'autres scènes, et ouverte d'une arcade servant de passage pour la commodité de l'église ; sur la sablière, les armes gravées des seigneurs du Cormeray : *d'argent à 3 molettes de sable.* Par transaction du 5 juillet 1498, le seigneur de Villiers avait reconnu ce droit de chapelle à son vassal, mais en 1652, la dame de Villiers fit rompre de nuit le banc et la balustrade, d'où un procès qui ne fut terminé, à l'avantage du fondateur de la chapelle, qu'en 1698.

La chapelle Sainte-Anne était sous la tour, avec enfeu des seigneurs de Fuseaux et tombe de Sébastien Frin de la Gimbertière († 1720). On mentionne aussi un autel de N.-D. dès le XIIe s., un autel de la Madeleine, où les paroissiens de Saint-Sulpice viennent en pèlerinage en 1669. Un bas côté avait été ajouté au midi, sur le terrain du prieuré, en 1542. En 1504, au mois de septembre,

Toute l'église de Villiers Fut toute comburée en feu Et plusieurs maisons dudit lieu.

Brûlée de nouveau pendant la première Chouannerie, restaurée hâtivement en 1800, partiellement reconstruite en 1846-1847 par M. Tournesac, l'église a été entièrement renouvelée en style roman, sur plans de M. Boret, modifiés et terminés par M. Hawke.

Une cloche, fondue en 1772 par Tichant, fut nommée par le seigneur et la dame de la Rongère et enterrée pendant la Révolution.

Fondations anciennes. — La chapelle des Trépassés, d'une messe tous les vendredis, par Étienne Cothereau et Macée Malabry, 1541 ; Étienne *Dubois,* neveu du fondateur, premier chapelain ; — chapelle de la Madeleine, à l'autel du même nom, deux messes par semaine, fondée avant 1558 par François Saymond, chanoine d'Angers, prieur de Juigné-sur-Maine, curé de Soulaines ; 1er présentateur Guillaume Lesrat (V. ce nom), neveu du fondateur ; parmi les titulaires : René *Marsoleau,* 1558 ; Étienne *Corbin,* † 1585 ; Jean *Gouesse,* 1585 ; — chapelle fondée en 1617 par Michel Motreul, curé de Villiers, trois ordinaires ; — chapelle de Fuseaux, chapelle du Saint-Sacrement, fondée en 1671 par Mathurin Doussin, curé.

Confrérie de N.-D., mentionnée en 1643 ; du Rosaire, antérieure à 1721 ; et des Trépassés. Toutes trois étaient dotées d'immeubles.

Cure à la présentation de l'abbé de Marmoutier. Le temporel se composait principalement du domaine de la cure et de la Rivière en Houssay, estimés 4.435 ℔ et 8.066 ℔ en 1791.

Curés : *Goslinus,* prêtre de Villiers, témoin d'un accord de Girard d'Origné avec les moines, XIIe s. — *Rosellus,* cité dans le cartulaire de Marmoutier, XIIe s. — Jean *Guichard,* 1450. — Ambroise *Hémery,* 1465. — Mathurin *Sauquet,* vicaire perpétuel, prête serment de fidélité entre les mains de l'abbé de Marmoutier, 1470, 1491. — Jean *Sauquet,* chapelain de la Planche-à-l'Ane, à la Trinité de Laval, 1503, 1522. — François *Sauquet,* 1552, mort avant 1559. — Pierre *Bouchard,* du diocèse de Chartres, se démet de ses droits, à la Ferté-Milon, 1559. — Étienne *Dubois,* chapelain de la Volue, avril 1559, résigne en 1588, est qualifié grand vicaire de Paris dans l'acte de fondation de plusieurs sermons aux Cordeliers de Laval. — Jean *Dubois,* avril 1588, démissionne, 1596. — Jean *Lévesque,* chapelain de la Ballue (Denazé), mai 1596, en compétition avec Louis Lecoq, pourvu par le cardinal Florentin, légat en France. — Aimé *Goby,* chanoine de Tours, mai 1601, se démet, 1604. — Jean *Lévesque,* chanoine et grand vicaire en l'église de N.-D. de Paris, mai 1604, démissionne en 1605 et se fait encore donner une pension de 120 ℔ sur la cure, en 1620. — Michel *Motreul,* de Villiers, octobre 1605, fonde, 1617, la chapelle de ce nom, † 1618. — Jean *Gauvain,* maître ès arts, 16 décembre 1618. — Jean *Bastier,* septembre 1620, s'engage à donner à François Badier, pour remplir les fonctions de vicaire, 36 ℔, 6 boisseaux de blé et un cent de fagots,

1627, résigne, 1645. — Jacques, *Dubois,* chanoine de Saint-Nicolas de Craon, 18 mai 1645. — Marin *Symon,* conseiller au présidial de Château-Gontier, 1647, démissionne, 1655. — Jacques *Bernier,* demeurant au prieuré de Livré, août 1655, permute, 1656. — Mathurin *Doussin,* de Loigné, titulaire de chapelles dans les églises de Saint-Martin d'Angers et de Loigné, octobre 1656, † 1672. — Louis *Peu,* de Château-Gontier, pourvu le 23 février 1672, après avoir signé le formulaire du Pape contre le Jansénisme, se démet, « âgé de soixante ans et hors d'état de desservir la cure », 1701. — Pierre *Huon,* vicaire à Villiers, 24 octobre 1701, permute, 1714. — Julien-Augustin *Renat,* recteur de Cordemais (Loire-Inférieure), 21 décembre 1714, résigne, 1717. — Jean-Baptiste *Lepesant,* du diocèse de Coutances, docteur en théologie d'Angers, mars 1717, démissionne, 1732. — Guillaume *Lepesant,* frère et vicaire du précédent, 7 septembre 1732, † 1744. — René *Fléchard,* 31 mai 1744, maintenu contre Étienne Couannier, vicaire à la Trinité de Laval, † 1747. — François *Legrand,* habitué à Sablé, 3 mai 1747, permute sans effet, 1753, avec François-Martin Bruneau de Richebourg, curé de Brûlon, † 1759. — René *Legrand,* frère du précédent, chapelain de la Roche-Talbot, en l'église de Vion, né à Préaux, 1724, installé le 10 août 1759, « prêtre de bonnes mœurs, aimant l'argent » (note de l'évêché, 1778), refuse énergiquement, avec ses deux vicaires, le serment ; est arrêté, sur la dénonciation de l'intrus de Ruillé-Froidfont, le 1er mars 1793, par le citoyen Gru et six gardes nationaux de Laval, et traîné, perclus de ses membres, à Patience, où il expire le 12 novembre suivant. Pierre Abafour, vicaire, né à Longuefuye, poursuivi pour écrits *incendiaires,* et rétabli dans ses fonctions le 21 novembre 1791, est interné à Laval, en juin 1792, puis déporté à Jersey. François Deslandes, second vicaire, s'évada des Cordeliers de Laval où il avait été incarcéré, le 20 juin 1792, et vint desservir la paroisse et les environs jusqu'en 1803, époque à laquelle il dut quitter la Mayenne, par ordre du préfet, pour aller occuper la cure de Challes (Sarthe).

Prêtres catholiques qui exercèrent le ministère pendant la Révolution : Jean-François Frescher, vicaire à Avessé ; Hudon, vcaire à Chemillé (Maine-et-Loire) ; Séguin, vicaire à la Tour-Landry ; Pierre Gestin, qui fut curé du Bignon ; et Louis Greslier, vicaire à Neuvy.

L'intrus, Simon-Marie Noury, vicaire à Oisseau, nommé, au refus des quatre premiers élus, le 4 mai 1792, voulut se faire installer le 11, et en face de l'opposition de la municipalité, fit appeler, « plus mort que vif, » la garde nationale de Château-Gontier. Conduit par les Vendéens, à leur passage, jusqu'à Laval, puis relâché, l'intrus de Villiers se réfugia à Château-Gontier, où il apostasia le 7 avril 1794, et y vécut, pensionné de l'État, jusqu'en 1810.

Après le Concordat : Pierre *Plessis,* ancien curé de Livet, 1803, † 1822. — René-François *Lair,* 1822, † 1832. — René *Rousselet,* 1832, † 1838. — Joseph *Baudouin,* 1838-1842. — Clément *Gandonnière,* 1842, † 1865, a laissé une chronique paroissiale. — Julien-François *Lebossé,* 1865, † 1876. — Alphonse *Corbin,* 1876, † 1897. — Julien *Gascoin,* 1893. — *Lelièvre,* 1902.

Presbytère, très logeable, écrit Davelu, dévasté pendant la Révolution, et bien des fois remanié depuis.

Cimetière, au S.-E. du bourg, depuis plus de trois cents ans, avec chapelle aujourd'hui abandonnée. Petit cimetière pour les enfants, contigu à l'église, désaffecté, 1779, à la suite d'une épidémie de dysenterie.

Le *prieuré,* sous le vocable de saint Martin, avait été donné ou confirmé à l'abbaye de Marmoutier par l'évêque Hildebert, en 1114, dans la chambre même de l'abbé Guillaume, en présence de divers témoins et de Gervais, son propre neveu. Quelques années après, rappelant l'acte épiscopal, Raoul Chotard, chevalier, et Hugues de Forcé, donnèrent chacun une partie de l'église paroissiale, du consentement de Théoguite ou Théoguise, femme de Raoul Chotard, d'Aubry et d'Hubert le Roux, ses neveux, de Guy de Laval et de Garsias du Bignon, ses suzerains, et de Foucroy et Guillaume, neveux de Garsias, lequel, à son départ pour la Terre-Sainte avec Foulques, comte

d'Anjou, passant par Marmoutier, confirma à l'abbé Guillaume toutes les possessions de l'abbaye au Bignon et à Villiers-Charlemagne et dans les localités voisines. En 1292, Laurette de Saucongné donna au prieur une rente sur la maison et courtil de « Morel Misière, en la ville de Villiers-Charlemagne, devant la porte au prêtre ». Le prieuré était habité de 1316 à 1325. Le visiteur de Marmoutier y vint trouver le prieur G. de Malterre et son collègue Jacques de Neuville, qui remplissaient fidèlement leurs offices, usant des mêmes ornements et calices que le curé, ayant leurs livres propres, tenant les bâtiments et le temporel en bon état, sans procès, pourvus de vivres jusqu'à la récolte. Les revenus comprenaient : 100 sols de cens et oblations, 60 setiers de seigle, 6 de froment, 12 d'avoine, 5 muids de vin, et quelques autres petites rentes. Le temporel affermé valait 350 ℔ en 1562 ; 233 écus en 1581 ; 600 ℔ et des subsides en toiles, serge drapée, beurre, de 1590 à 1637 ; 800 ℔ en 1694 ; 1.200 ℔ en 1746 ; 1.500 ℔ en 1755 ; 2.000 ℔ en 1782.

A partir de 1450 au plus tard, le prieuré fut uni à la sacristie de Marmoutier.

Écoles

Écoles. — Par testament du 5 décembre 1580, Guillaume Lebreton, curé de Nuillé-sur-Vicoin, légua à la fabrique de Villiers une maison au bourg pour servir de maison d'école, et quelques pièces de terre pour la dotation, augmentée dans la suite. Les deux derniers titulaires furent MM. Corbin et Abafour. — Aujourd'hui, école laïque pour les garçons ; école des filles dotée en 1823 par MM. de Chavagnac, Toqué, Sourdille, approuvée par ordonnance du 10 mars 1824, et tenue par trois sœurs d'Évron.

Établissements de charité

La ferme de la Maladerie a été supprimée récemment. Le *bureau de charité* a 459 fr. de revenu.

Féodalité

Féodalité. — Villiers, à simple vairie, mouvait de Franc-Alleu qui avait haute, moyenne et basse justice. Mais en 1505 Franc-Alleu fut acquis et consolidé à Villiers et le tout releva de Meslay. Puis en 1542 le comte de Laval érigea Villiers en une châtellenie qui reporta ses causes d'appel à Angers (3 juillet 1630), puis au présidial de Château-Gontier en 1639. Mais en 1671 le comte de Laval obtint les appels contre le présidial de Château-Gontier et de nouveau contre celui d'Angers, le 9 août 1689 ; enfin une sentence du parlement du 4 février 1756, donna encore gain de cause aux officiers de Laval pour le droit d'apposition de scellés dans l'étendue de la juridiction de Villiers ; mais ils cherchèrent en vain à faire réformer comme illégale la concession de châtellenie de 1522, et les foires et marchés qui en étaient la conséquence. Il y avait à Villiers des notaires royaux de Saint-Laurent-des-Mortiers et du Bourgnouvel, et des notaires de la châtellenie. Mais je remarque que le sceau des contrats en 1639 porte comme légende : *S. des contrats d. la C. de Fr*[anc Alleu ?] (Acte de Marguerite du Bouchet, veuve de Josué Rabineau, dame des châtellenies de « Villiers-Charlemagne, Franc-Alleu, Saint-Germain ; » en son « chasteau de Villiers. » Le boisseau, qu'on dit de 35 livres en 1686, était de 70 livres, par sentence du 23 janvier 1760.

Le château, où demeurait en 1639, 1655, dame Marguerite du Bouchet, avait « douves, fossés, jardin, bois de haute futaye, taillis, estang, prés, terres, vignes, hommes, hommages, four à ban, juridiction ordinaire, foires et marchés, fondation de l'église de Villiers ; et comme domaine : les Grandes-Échelettes, les Plantes, la Bouvardière, les moulins de la Fosse et de la Rongère. » La seigneurie de Saint-Germain-de-l' Hommel et des Étoubles avait été arrentée au sieur du Brossay (avant 1653). La maison dite le château, a perdu plusieurs de ses tours il y a une cinquantaine d'années ; elle en garde encore quelques vestiges. Joachim du Bouchet y avait

établi un prêche, où venaient officier Jean Caladon en 1577, Jean Bouchereau, ministre de Poligné, en 1633.

Seigneurs : Marie de Mathefelon, 1415. — Jean Le Verrier, du chef de sa femme, 1452. — Jacques Turpin, sieur de la Grésille, « soy disant sieur de Villiers-Charlemagne, » 1468. — Jean du Bouchet, sieur du Puy-Greffier et de la Frogerie, 1494, 1505. — Jeanne Boux, veuve de N. Fessard et de N. du Bouchet, 1526. — Joachim du B., 1567, mari de Marguerite Richard, 1635. — Marguerite du Bouchet, sœur du précédent, huguenote comme lui, veuve de Josué Rabineau, sieur de la Chauvinière, 1639, 1655. Déjà depuis longtemps la terre était engagée ou saisie. Charlotte de la Marzelière, veuve d'Henri de Valleville, acquérait le 10 mai 1653 ; elle eut pour héritiers : le marquis de Coisquin, gouverneur de Saint-Malo, mari de Françoise de la Marzelière ; Gillonne de la Marzelière, veuve de René du Matz du Brossay, et Renée, sa sœur, veuve de M. de Thou ; Yves de Goisbriand, gouverneur du château du Taureau ; César d'Aiguillon, marquis de la Juliennais ; Philippe Coisquin (?), sieur de Brécéan, héritier de Louise de Goisbriand, desquels acquit par divers actes, en particulier le 2 décembre 1675, Hyacinthe de Quatrebarbes, pour 30.000 ℔. Ce contrat fut annulé par sentence du 6 septembre 1687. Enfin une vente définitive fut faite par Jean-Gustave de Rieux, veuf d'Anne-Hélène d'Aiguillon, au nom de son fils, le 16 février 1704, pour 19.000 ℔. L'adjudicataire, Louis d'Houllières, déclara que l'acquisition était au profit d'Henriette-Antoinette de Quatrebarbes, femme de François-Henri de Menon, comte de Turbilly. Depuis lors, les seigneurs de la Rongère, qui possédaient depuis 1444 au moins les féages de Villiers, possédèrent la châtellenie.

Notes historiques

Notes historiques. — Une hache néolithique et un marteau percé en pierre ont été trouvés à la Valette. — Il y a des probabilités, mais rien de plus, pour identifier Villiers avec la terre que l'évêque Mérolle donne à ferme à Wilbert en 783 et dont Louis le Débonnaire assure les revenus à l'église du Mans en 832. — Localités de noms anciens : Préaux, Brée (Recensement), le Cormeray, Motreul, Gaudray, Mondot, Bonnetouze, Villeneuve, Nardé, Bourgeau, le Jugeray, Tartifume, les Échelettes, les Chintres, la Sénéchaussée, le Plessis, le Douet, la Valette, la Touche, etc.

Il est peu probable que Villiers-Charlemagne soit la place forte désignée sous le nom de « Tour de Villiers », occupée par Henri de Lancastre, avec le Bois-de-Maine, Messey, Condé, qui ne furent rendues que par accord du 11 mars 1361. Cette localité serait plutôt à chercher en Normandie.

Le 8 décembre 1433, les paroissiens prennent une sauvegarde et cent-dix bullettes des Anglais. — Le 15 février 1591, le prieur fait attester qu'il ne jouit point de son prieuré « occupé par ceux de la Ligue, qui ont pris et emporté de force et violence les fruits, et fait manger à leurs chevaux une partie des grains provenant de la dîme. »

Le cahier de 1789, signé de dix-sept noms — Simon Gillard, syndic, — se borne presque à décrire l'état de la paroisse. — Les paroissiens réclament leur curé le 26 novembre 1791, s'opposent à l'installation de l'intrus, le 11 mai 1792. — Le 26 octobre 1793, Kléber et Marceau campent à Villiers, et le lendemain un combat fort vif s'engage sur le territoire. — Coquereau désarme le poste et les patriotes, le 11 avril 1794. — Le 29 juin, le capitaine Anceau fouille les villages, « ne trouve que des gens très fanatiques, portant des scapulaires. » Il en arrête encore deux et demande au représentant François s'il faut continuer de lui en envoyer. — Le 5 novembre, un poste républicain est établi à Villiers. — Les Chouans enlevèrent au sieur Bordillon deux bœufs qu'il conduisait à la foire, lui assurant dans un billet signé *Fidelis* qu'il les recouvrerait quand il aurait rendu les ornements d'église qu'il avait volés.

L'agent municipal, qui ne peut exercer ses fonctions et qui n'est plus en sûreté de sa vie, demande à être relevé,

1799.

Le 6 juin 1856, pluie torrentielle ; le brigadier de gendarmerie sauve à la nage sa femme et ses enfants.

Maires

Maires : Joseph *Haran,* novembre 1792. — *Belu,* 1798. — Jacques-Joseph-René-Louis *Blanchouin,* 1800, 1816. — Charles-Guillaume *Sourdille de la Valette,* 1821-1852. — Marie-Charles *Sourdille de la Valette,* 1852-1887. — Prince de la *Tour d'Auvergne-Lauraguais,* 1887.

Sources et Bibliographie

Reg. par., rien à la mairie avant 1790. — Bibl. de Tours, mss. 1.389, f. 291. — Arch. d'Indre-et-L., H. 360, 378, f. 106, 111, 112 ; C. 222. — Chassin. *Les Pacif. de l'Ouest,* t. III, p. 369. — Arch. de la M., L. 65, 126 ; B. 13, 139, 311, 440, 492, 507, 624, 687, 739, 749, 864, 911, 940, 943, 1.070, 2.274, 2.297, 2.313, 2.322, 2.351, 2.409. — Arch. nat., P. 345/4, 775/95 ; F/1c, III, Mayenne. 7 ; Q/3. 78. — Chron. paroiss. — *Gesta Ald.,* p. 40, 183. — Chart. de Rânes. — G. Le Doyen, *Annales,* p. 104. — Chart. de M. le duc de la Trémoïlle. — Pichot de la Graverie, *Les fiefs,* p. 195. — Ch. Pointeau et Chiron du Brossay, notes mss.

Localités

Pour les localités, V. les art. : *la Chevalerie, Cormeray, Gaudray, Mondot, la Valette.*